



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/141

Concert du 15 août 2021 dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon 1er

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'année 2021 marquera le deux centième anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon Ier. Pour l'occasion, la direction de la culture de la ville propose une programmation culturelle dédiée à cette figure majeure de notre histoire.

Dans ce cadre, un concert événement par l'ensemble *Matheus* dirigé par le grand chef d'orchestre Jean Christophe Spinosi a été programmé le Mercredi 05 mai dans la Cathédrale de la ville d'Ajaccio.

En raison du confinement et des contraintes sanitaires qui en découlent, ce concert n'a malheureusement pas pu se jouer dans les conditions prévues.

La direction de la culture a fait le choix de maintenir cette programmation et propose le report de ce concert au dimanche 15 août, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, sur la place d'Austerlitz.

Le chef d'orchestre de renommée internationale Jean-Christophe Spinosi – lui-même corse – et son ensemble *Matheus* rendent hommage à Napoléon, passionné de musique, ce que l'on ne sait pas toujours, en jouant les plus grands airs de ses compositeurs préférés : Ludwig van Beethoven et Joseph Haydn.

Dans le cadre de ce concert, la billetterie sera confiée à un prestataire extérieur et le tarif est fixé aux tarifs uniques de 30€ et de 18€ pour les moins de 18 ans.

Le montant total des dépenses relatives à cette opération est estimé à 85 000€ HT. Les crédits afférents sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2021.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver

Le report de ce concert au 15 août 2021 et les dépenses relatives à cet événement.

D'autoriser

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

D'autoriser

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de cet événement, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

Dire que

Les crédits afférents sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet,

Considérant qu'en cette année 2021, du bicentenaire de la mort de l'Empereur, il est important de proposer un programme de manifestations culturelles d'envergure

APPROUVE

Le report de ce concert le dimanche 15 aout 2021 et les dépenses relatives à cet évènement.

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

AUTORISE

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de ces évènements, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIT QUE

Les crédits afférents sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2021.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

